



## Communiqué de presse - 25 mai 2016

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Colmar-Rhin-Vosges a été arrêté à l'unanimité des membres présents, lors de la séance du comité syndical du 24 mai 2016, après 4 années de travaux et plus de 75 réunions (ateliers, séminaires, visites de terrains...) qui ont permis à la population et aux partenaires associés de s'exprimer sur le diagnostic, les enjeux, les objectifs et orientations du projet de SCoT.

Ce document de planification stratégique revêt une importance primordiale pour le développement et l'attractivité de notre territoire, couvrant 60 communes et concernant plus de 150 000 habitants.

Notre territoire se doit d'être dynamique et compétitif pour attirer de nouvelles entreprises, maintenir celles existantes, et accueillir de nouveaux habitants dans un cadre de vie de qualité. Le SCoT se veut donc un outil à la disposition des élus, des habitants et des forces vives du territoire pour construire notre avenir.

*Habitat* - Selon une étude réalisée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) datant de juin 2015, Colmar Agglomération est l'agglomération qui bénéficie de la plus forte hausse de population entre 2007 et 2012, sur les 10 agglomérations les plus peuplées de la nouvelle Région Grand Est. Colmar quant à elle, figure en tête des 20 communes de la Région Grand Est les plus peuplées, pour son augmentation de population sur la période 2007-2012. Cette dynamique démographique est un point essentiel à prendre en compte dans le SCoT, qui dédie 478 hectares au développement de l'habitat, soit une consommation foncière prévue de 24 hectares/an (en baisse par rapport aux années précédentes). La programmation de 1050 logements par an attendue sur le territoire se fera dans une préoccupation d'économie du foncier, en priorisant le renouvellement urbain et l'utilisation de dents creuses, mais également en déterminant des densités qui s'échelonneront entre 50 et 20 logements par hectare.

*Economie* - Outre son réseau d'entreprises structurantes, le territoire possède de nombreux atouts qui en font un territoire dynamique en termes de production d'emplois. Toujours selon l'étude de l'AURM de 2015, le taux de chômage dans la zone d'emploi de Colmar est le plus faible de toute la Région Grand Est. Afin de conforter cette place et mettre l'économie au cœur du SCoT, nous avons mené un travail d'ampleur sur la question du foncier économique. Ainsi, 378 hectares de zones dédiées au développement économique sont inscrits dans le SCoT, auquel il convient de rajouter le potentiel des zones économiques situées sur la bande rhénane, seuls espaces de développement restants le long du Rhin entre Bâle et Rotterdam.

Le SCoT est également le territoire pilote de la démarche ECOSCOT, qui nous a permis de mieux appréhender les interactions entre économie et aménagement du territoire et développer une approche plus qualitative, globale et stratégique de notre développement économique.

*Transport* - Le développement des modes de transport alternatifs à l'automobile est un axe fort présent dans le SCoT. L'ouverture aux voyageurs de la liaison ferrée entre Colmar et Volgelsheim, le développement des pistes cyclables, le développement de l'intermodalité... sont autant de thématiques abordées par le SCoT pour créer un territoire des courtes distances. La réalisation du contournement sud de Colmar est également préconisée. L'ensemble de ces éléments doit permettre de garantir l'attractivité de notre territoire.

*Commerce* - L'objectif du SCoT est d'améliorer la réponse aux besoins de la population en organisant une armature commerciale cohérente sur le territoire et en développant la vitalité commerciale au cœur des centres villes et villages. Des seuils et des localisations préférentielles sont indiqués dans le SCoT.

*Environnement* - Le SCoT porte une grande importance à la protection des milieux écologiques sur son territoire. Il préserve la trame verte et bleue, la nature en ville et protège les paysages. Le SCoT s'attache également à la gestion durable des ressources et la prévention des risques.

Pour toute informations complémentaires : [www.scot-crv.fr](http://www.scot-crv.fr) et [scot@agglo-colmar.fr](mailto:scot@agglo-colmar.fr)

Yves Hemedinger, Président.